

Les règles

► Pendant toute la période de conduite accompagnée, je dois suivre les règles suivantes:

- Ne pas franchir les frontières françaises;
- Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière);
- Disque "conduite accompagnée";
- Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).

VITESSES MAXI

A

ROUTE	VILLE	FIN DE VILLE			
50	80	100	110		

Documents obligatoires :

► Pendant la phase de conduite accompagnée, je dois avoir en ma possession:

- le formulaire de demande de permis "02" (ou sa copie);
- le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avantagé signée par l'assurance;
- le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule.

L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

Les textes réglementaires

► Articles R.211-3 à R.211-6.

► Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.

► Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

Mon Enseignant auto-école:
Tél.:
Mon Assureur:
Tél.:

Cachet de l'Établissement

enpc-13ne01-CA-07-décembre 2020

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

DÈS 15 ANS

Avec l'AAC, je ne prépare pas seulement les épreuves du permis de conduire.

- J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.
- J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

« La conduite accompagnée, c'est ma sécurité ! »

NOTICE D'EXPLICATIONS

LE PRINCIPE

1^{ère} PHASE

Se former dans la durée

► Dès 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée.

2 phases:

- une période de formation initiale,
- une période de conduite accompagnée.

► Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend:

- une évaluation préalable (1h);
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du "code";
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Épreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

► La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

► Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

2^{ème} PHASE

ÉTAPES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Inscription Cerfa "02"
Livr. d'apprentissage
Lettre Accord Assurance

Formation initiale

- Évaluation
- Formation théorique
- ETG
- Formation pratique 20h minimum
- Évaluation de fin de Formation Initiale

Attestation de fin de Formation initiale
Extension de garantie

Conduite Accompagnée:
1 an/3 000 km au moins

- Rendez-vous préalable 2h
- 1^{er} Rendez-vous pédagogique 3h
- 2^{ème} Rendez-vous pédagogique 3h
- 3^{ème} Rendez-vous pédagogique 3h facultatif

Épreuve pratique

Permis Probatoire
6 points + disque A.

18 ANS

17 ANS

17 ANS

18 ANS